



PROCÈS VERBAL DE LOCATION
DE LA CHASSE COMMUNALE DE LACHAMBRE
PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

Pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033
Lot n° 1

Le mercredi 10 janvier 2024, en la salle du conseil municipal de la mairie de Lachambre, il a été procédé, sous la présidence de monsieur le maire, Sébastien CLAMME et en présence de :

- M. Sébastien SCHMITT,
et M. Pierre LANTONNOIS,
conseillers municipaux membres de la commission 4C,
- Mme Joëlle METZ, comptable assignataire,
- M. Noël AMANN, représentant de l'Association des chasseurs de la petite Fresne,
M. Jacques BAUER,
et M. David SENSER,
candidats agréés à l'adjudication publique par délibération n°01 du conseil municipal de Lachambre du 08/01/2024 *,
- M. Francis DECKER, locataire sortant du lot n°1 ayant été agréé avec droit de priorité par délibération n°2 du conseil municipal de Lachambre du 23/10/2023,

à la location du droit de chasse du lot n°1 (383ha 16a 58ca) sur le ban communal de Lachambre.

A l'issue de l'adjudication publique, le locataire du lot de chasse pour la période 2024-2033 est l'Association des chasseurs de la petite Fresne représentée par M. Noël AMANN pour un montant d'une location annuelle de 2180 €/an.

M. Francis DECKER n'a pas fait valoir son droit de priorité.

Fait à Lachambre, le 10 janvier 2024.

Le locataire acquéreur,
M. Noël AMANN,
représentant l'association des chasseurs
de la petite Fresne,

Le maire,
Sébastien CLAMME



* M. Michael CYRAN, 4^{ième} candidature agréée était absent à l'adjudication publique